

# D'abord, Cazeneuve a dû sortir 4.500 euros pour maintenir sa plainte contre Pierre Cassen



C'est donc ce vendredi que notre fondateur, Pierre Cassen, sera interrogé par le juge d'instruction Aline Batoz, qui, dans sa convocation, a fait part de son intention de le mettre en examen.

Nos fidèles lecteurs connaissent à présent les pièces de ce grotesque feuilleton. Pierre est accusé, comme directeur de publication (ce qu'il conteste, s'appuyant sur des décisions de justice), d'avoir autorisé la diffusion, dans trois articles, de la caricature d'Anne Hidalgo, réalisée par Ri7 (elle-même poursuivie, suite à une plainte du maire de Paris), et dans un article, signé Caroline Alamachère, de ce dessin de Cazeneuve, lâchant, lui

aussi, la babouche d'un migrant qui le qualifie de « tocard ».

Dans le pays de « Je suis Charlie », il paraît que cela s'appelle une injure à un membre du gouvernement.

Notre avocat a pu avoir accès au dossier, simplement pour le consulter, et il nous en a appris de belles, sur la plainte du ministre de l'Intérieur. Dans un premier temps, fort courageusement, le procureur Molins avait refusé d'instruire la plainte de R2D2 en diffamation, estimant que le Parquet avait autre chose à faire.

Le vaillant Cazeneuve allait-il se satisfaire d'une telle décision ? C'est mal connaître le personnage, qui ne pouvait en rester à une telle humiliation pour son petit ego. Dans une période, située entre Charlie Hebdo et le Bataclan, ce ministre avait donc des priorités : plutôt passer du temps à laver son honneur supposé qu'à assurer à la sécurité des Français.

Il a donc décidé de reformuler sa plainte, avec constitution de partie civile. Dans ce type de procédure, le plaignant doit annoncer son salaire, et la caution qu'il doit laisser dépend de ses revenus, sur les trois dernières années. Mais un ministre socialiste pouvait-il s'abaisser à donner ses revenus à des simples juges ? Bien sûr que non !

Donc, faute de ces informations, le Parquet a décidé de demander la somme de 4.500 euros, que R2D2 a dû acquitter, pour instruire sa plainte contre Riposte Laïque, et surtout contre Pierre Cassen.

En effet, chacun a compris, après l'enquête diligente par le Parquet, sur ordre de ministres très influents – Cazeneuve et Taubira – que ceux qui nous dirigent pensent qu'en frappant Pierre Cassen, fondateur historique de RL et animateur le plus médiatisé, c'était l'ensemble de l'édifice d'un site, qu'ils veulent réduire au silence, qui allait s'effondrer (ce qui est une grave erreur d'analyse).

D'où l'intérêt, pour Cazeneuve, de cette plainte, dont il espérait bien qu'elle atteindrait Pierre...

Quitte à sortir 4.500 euros de sa poche...

Comme Cazeneuve a déposé quatre plaintes contre Riposte Laïque, nous ne voudrions pas qu'à cause de nous, le ministre de l'Intérieur que le monde nous envie ait des fins de mois difficiles...

A moins que les 4500 euros n'aient été payés par son ministre, ce qui, comme le dirait Hollande (qui vient de qualifier les juges de lâches), ne coûte rien, c'est l'Etat qui paie !

**Jeanne Bourdillon**